



## KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue à la salle municipale,  
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,  
le lundi 8 août 2016, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Patrice Nadeau, Michel Breton, James Allan et Carl Dubois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2016-130 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2016-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Inscription au colloque de zone;
5. Installation d'une pergola et garde-corps sur le patio situé au parc municipal;
6. Demande de moratoire – Projet Optilab;
7. Reconnaissance des infrastructures numériques;
8. Appui à la demande conjointe de Messieurs Carl Dubois et Marc Prévost à la CPTAQ;
9. Avis de motion règlement numéro 478 amendant le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la municipalité de Kinnear's Mills;
10. Adoption du projet de règlement numéro 478 amendant le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la municipalité de Kinnear's Mills;
11. Avis de motion règlement numéro 479 amendant le règlement numéro 450 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la municipalité de Kinnear's Mills;
12. Adoption du projet de règlement numéro 479 amendant le règlement numéro 450 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés de la municipalité de Kinnear's Mills;
13. Tournoi de golf du Mont Adstock au profit des quatre coopératives oeuvrant sur le territoire de la municipalité d'Adstock;
14. Tournoi de golf du Mont Adstock au profit du Groupe d'entraide Cancer et vie;
15. Renouvellement Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
16. Correspondance;
17. Comptes du mois;
18. Période de questions;
19. Divers;
20. Levée de la séance.

**2016-132 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

ATTENDU QUE, tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

**2016-133 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone, le 8 septembre prochain au Manoir du Lac William à St-Ferdinand. Les frais d'inscription de 100 \$ ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

**2016-134 INSTALLATION D'UNE PERGOLA ET GARDE-CORPS SUR LE PATIO SITUÉ AU PARC MUNICIPAL**

Il est résolu à l'unanimité des conseiller de faire installer un garde-corps et une pergola sur la terrasse située dans le parc municipal au coût de 5 979,99 \$ plus taxes.

La conception sera effectuée par M. Francois Mathieu de Multi produits concept.

**2016-135 DEMANDE DE MORATOIRE - PROJET OPTILAB**

**Attendu** le projet d'optimisation des laboratoires des différents centres de santé québécois, le projet « Optilab » ;

**Attendu que** ce projet a pour objectif de réorganiser le travail d'analyse des échantillons de façon à en centraliser une grande partie dans des « laboratoires serveurs » qui desserviront une région complète ;

**Attendu que** l'Hôpital de Thetford Mines fait partie de la grappe de Chaudière-Appalaches et que le laboratoire serveur qui lui est attribué est celui de l'Hôtel-Dieu de Lévis ;

**Attendu que** ce changement de pratique a pour conséquence de faire diminuer de façon marquée le volume d'échantillons soumis à l'analyse dans les locaux de l'Hôpital de Thetford Mines ;

**Attendu qu'il** est anticipé que le projet d'optimisation des laboratoires ait des impacts socio-économiques significatifs directs et indirects pour la MRC des Appalaches, plus particulièrement pour la Ville de Thetford Mines, compte tenu qu'il est prévu l'abolition de plusieurs postes de technologistes médicales au sein de l'Hôpital de Thetford Mines et qu'il en résultera, par voie de conséquence, une perte d'emplois de qualité pour notre territoire ;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît que certains ajustements devront être prévus localement afin d'amenuiser les impacts des contraintes géographiques et de planifier efficacement le transport des échantillons ;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Céline Landry et résolu unanimement :

**Que** la Municipalité de Kinnear's Mills appuie la demande de décréter un moratoire relativement au déploiement du projet « Optilab » ;

**De plus**, dans la poursuite des travaux du ministère visant à revoir la structure de ce secteur d'activités, il est résolu :

**Que** la Municipalité de Kinnear's Mills demande au ministre d'assurer aux patients de l'Hôpital de Thetford Mines l'obtention des résultats des analyses dans le même délai que celui observé présentement ;

**Que** la Municipalité de Kinnear's Mills demande au ministre, dans le cadre des travaux de planification et d'approbation du menu d'analyses du laboratoire associé de l'Hôpital de Thetford Mines de valoriser l'expertise des technologues qui y sont en fonction ;

**Que** la Municipalité de Kinnear's Mills témoigne de sa préoccupation concernant la préservation de l'intégrité et de la qualité des échantillons qui seraient transportés vers le « laboratoire serveur », étant donné les contraintes géographiques de notre région, dont notamment l'étendue du territoire, l'absence d'une autoroute et le relief accidenté des voies de circulation ;

**Que** la Municipalité de Kinnear's Mills s'associe à la MRC des Appalaches pour faire les représentations nécessaires auprès des ministres concernés, soit le ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et le député de Lotbinière-Frontenac et ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de même que du conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'effet d'assurer le remplacement des emplois perdus au sein de la MRC des Appalaches par des emplois comparables dans le domaine des services de santé et des services sociaux dans l'éventualité de l'actualisation du projet OPTILAB.

Adoptée

## 2016-136 RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

**Attendu que** cinq ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains ;

**Attendu qu'**une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs ;

**Attendu que** pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

**Attendu qu'**en lien avec cette problématique, la MRC des Appalaches, représentée par son préfet et sa directrice générale, s'est rendu à Ottawa aux audiences publiques du CRTC pour dénoncer cette situation ;

**Attendu que** jadis, l'économie principale passait par nos routes et celles-ci jouissent de subventions gouvernementales et que nous considérons qu'à présent la voie numérique est la voie de l'avenir ;

**Attendu qu'**à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant ;

**Attendu que** le télétravail, l'achat et la formation en ligne est accessible pour tous les résidents des centres urbains, nous assistons impuissants à l'exode de nos jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains ;

**Attendu que** l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de communautés entières ;

**Attendu que** plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016 et que lorsque celle-ci est disponible les coûts en sont abusifs ;

**Attendu qu'**il est déplorable de constater la faiblesse de la couverture Internet haute vitesse malgré des années de promesses faites par les compagnies de télécommunications ou des autorités responsables ;

**Attendu qu'**un virage numérique est absolument nécessaire puisque la ruralité au Québec est présentement considérée comme les lieux sous-développés du numérique ;

**Attendu qu'**à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet ;

**Attendu que** l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société ;

**Attendu qu'**Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents ;

**Attendu qu'**il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles ;

**Attendu que** l'ascension de l'ère numérique est un moteur de développement économique pour l'ensemble du Québec et de ses régions ;

**Attendu que** nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité ;

**Attendu qu'**au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continueront de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois ;

**Attendu que** nous élaborons des stratégies, nous mettons des actions en place pour dynamiser notre territoire, mais sans accès à la solution de base il sera impossible d'atteindre nos objectifs ;

**Attendu que** la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuse de richesse et de développement économique ;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Michelle Pageau et résolu unanimement de demander au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles

Adoptée

**2016-137    APPUI À LA DEMANDE DE MESSIEURS CARL DUBOIS ET MARC PRÉVOST À LA CPTAQ**

**Attendu que** la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance de la demande conjointe d'autorisation pour de l'établissement de gîtes ou de résidences de tourisme en milieu rural sur les lots # 4913131(Carl Dubois) et # 4913446, 5185783 et 5644615 (Marc Prévost) ;

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme au règlement de contrôle intérimaire numéro 164 relatif à l'établissement de gîtes et de résidences de tourisme en milieu rural de la MRC des Appalaches en vigueur depuis le 30 juin 2016 ;

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer La demande conjointe d'autorisation de Messieurs Carl Dubois et Marc Prévost auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 478 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 462 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS.**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Michel Breton qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 478 amendant le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 478 est remise à tous les membres du conseil.

**2016-138 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 478 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 462 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS.**

**Attendu que** le projet de loi no 83 «Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique » a été adopté le 10 juin 2016 à l'Assemblée nationale ;

**Attendu qu'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement public, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 155, ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie municipaux avant le 30 septembre 2016 ;

**Attendu qu'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire tenue par ce Conseil le 8 août 2016 ;

**Attendu qu'**un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement ;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 462 du Code municipal ;

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur Michel Breton et appuyé par Monsieur Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 478 amendant le règlement numéro 462 portant sur le code d'éthique et de déontologie soit et est adopté.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 479 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS.**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Michel Breton qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 479 amendant le règlement numéro 450 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés municipaux de Kinnear's Mills.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 479 est remise à tous les membres du conseil.

**2016-139 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 479 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 DONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS.**

**Attendu que** le projet de loi no 83 «Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique » a été adopté le 10 juin 2016 à l'Assemblée nationale ;

**Attendu qu'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement publique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 155, ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie municipaux avant le 30 septembre 2016 ;

**Attendu qu'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire tenue par ce Conseil le 8 août 2016 ;

**Attendu qu'**un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement ;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 462 du Code municipal ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Michel Breton et appuyé par Madame Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 479 amendant le règlement numéro 450 portant sur le code d'éthique et de déontologie soit et est adopté.

**2016-140      TOURNOI DE GOLF DU MONT ADSTOCK AU PROFIT DES QUATRE COOPÉRATIVES OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 60,00 \$ pour l'achat de 1 billet au coût de 10,00 \$ pour le 5 à 7 et un don de 50 00 \$ pour le tournoi de golf du Mont Adstock au profit des quatre coopératives oeuvrant sur le territoire de la municipalité d'Adstock le 9 septembre 2016.

**2016-141      TOURNOI DE GOLF DU MONT ADSTOCK AU PROFIT DU GROUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 100,00 \$ pour le Groupe d'entraide Cancer et Vie pour leur 7<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique au Mont Adstock le 12 août 2016.

**2016-142      RENOUVELLEMENT AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution au montant de 25 \$ pour être membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la saison 2016-2017.

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.  
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

**2016-143 COMPTES DU MOIS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	19 201,17
C0005202	Régie intermunicipale de la région Thetford	1 751,44
C0005203	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	65,36
C0005204	9039-4255 Québec inc.(Beucesansfil)	68,93
C0005205	Comité d'embellissement Kinnear's Mills	2 000,00
C0005206	Mégaburo	218,90
C0005207	Coop St-Jacques-de-Leeds	5 490,68
C0005208	Michel Horbatuk	244,67
C0005209	Société Mutuelle de Prévention inc.	287,44
C0005210	Entreprises Sanifer	2 231,35
C0005211	Xérox Canada Ltée	902,22
C0005212	Marc Prévost	677,00
C0005213	GROBEC	50,00
C0005214	Fonds d'information sur le territoire	12,00
C0005215	Rick MacRae	11 911,44
C0005216	James G. Noonan	1 011,78
C0005217	Imprimerie Gingras et Fils	1 057,77
C0005218	Les Entreprises A-L-O Pomerleau Ltée	13 763,90
C0005219	Nova Envirocom	94,41
C0005220	Sylvain Jacques	2 759,40
C0005221	Oculus révision	6 898,50
C0005222	Entreprise EJJ	1 701,63
C0005223	Marika Breton (voirie)	360,12
C0005224	Sabrina Breton (voirie)	360,12
C0005225	Luce Rodrigue (inscription camping)	100,00
C0005229	Postes Canada	293,19
C0005230	Claudette Perreault	78,70
C0005235	Agence du revenu du Canada DAS	2 421,47
C0005236	Ministère du revenu DAS	5 811,17
C0005237	Le Centre de l'Aspirateur TM enr.	68,75
C0005238	Coop St-Jacques-de-Leeds	16 177,15
C0005239	Sani Thetford 2000	1 546,43
C0005240	Numérique Technologies	27,31
C0005241	Soudure Jocelyn Nadeau	136,34
C0005242	8043981 Canada inc.	303,19
C0005243	9231-5613 Québec inc.	5 380,84
C0005244	Rick MacRae	16 777,73
C0005245	Les Transports Maggy Beaudet inc.	1 396,59
C0005246	C. Jacques électrique inc.	1 381,13
C0005247	Serge Bolduc	396,66
C0005248	Imprimerie Gingras & Fils	51,74
C0005249	Gagné Larouche Vézina avocats	352,11
C0005250	Caisses Desjardins Région Thetford	360,00
C0005251	Pagéo enr.	1 859,00
C0005252	Hugues Grégoire	2 667,42
C0005253	Sylvain Jacques	3 104,32



C0005254	Vivaco groupe coopératif	129,35
C0005255	Entreprise EJL	5 426,82
C0005256	Multi Pompe enr.	684,10
C0005257	Hydro Québec (église catholique)	39,99
L1600013	Hydro Québec	858,80
L1600014	Bell Canada	463,43
	<b>TOTAL</b>	<b>141 413,96</b>

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Monsieur Léo Brochu demande de l'information concernant l'asphaltage et les ponceaux sur la rue des Fondateurs. Il mentionne également l'installation du drapeau au Parc James Kinnear.

Monsieur Michel Nolet demande de l'information sur l'abat-poussière et le fossé du 4<sup>e</sup> Rang.

Monsieur Jean Malo demande de l'information sur les gîtes et des détails sur les comptes du mois.

### **DIVERS**

Madame Michelle Pageau informe les citoyens qu'il y a un éclairage et un nouvel aménagement paysager à l'entrée du village sur la rue des Fondateurs.

Madame Céline Landry donne son appréciation concernant le Festival Celtique.

Monsieur James Allan remercie tous les bénévoles qui ont travaillé lors des activités du Festival Celtique

### **2016-144 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
Paul Vachon, maire

\_\_\_\_\_  
Claudette Perreault, directrice générale et  
secrétaire-trésorière